



10 RUE FREDERIC MISTRAL - 26290 DONZÈRE  
Téléphone : 04 75 49 70 30 - Fax : 04 75 51 55 38  
E-mail : [mairie@donzere.net](mailto:mairie@donzere.net)

## Note Synthétique Budget primitif 2025

### Budget annexe Production d'Énergies Renouvelables



Mairie de Donzère - 10 Rue Frédéric Mistral - 26290 DONZÈRE - Tél. : 04 75 49 70 30  
E-mail : [mairie@donzere.net](mailto:mairie@donzere.net) / [www.maire-donzere.fr](http://www.maire-donzere.fr)

   Ville de Donzère

## Table des matières

Introduction :.....	1
1. Section d'exploitation .....	2
1.1 Les recettes réelles d'exploitation .....	2
1.2 Les dépenses réelles d'exploitation .....	3
2. Section d'investissement .....	4
2.1 Les recettes d'investissement .....	4
2.2 Les dépenses réelles d'investissement .....	5
3. Ratios d'analyse financière .....	6

## Introduction :

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, exploitation et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section d'exploitation retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section d'exploitation ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section d'exploitation et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section d'exploitation au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

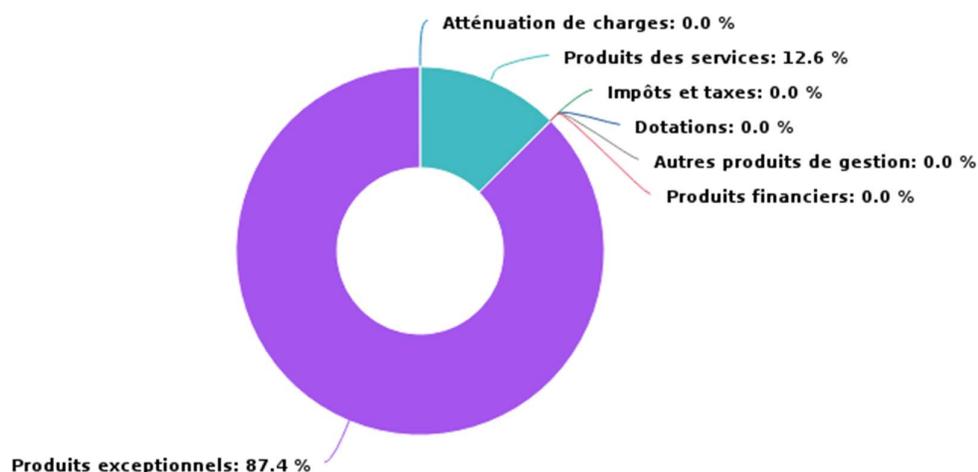
*A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes administratifs (2023 et 2024) des données issues du Budget primitif (2025).*

# 1. Section d'exploitation

## 1.1 Les recettes réelles d'exploitation

La section d'exploitation permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve exclusivement les produits des services et la subvention d'équilibre du budget général.

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les recettes réelles d'exploitation un montant de 93 982 €, elles étaient de 11 431 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :



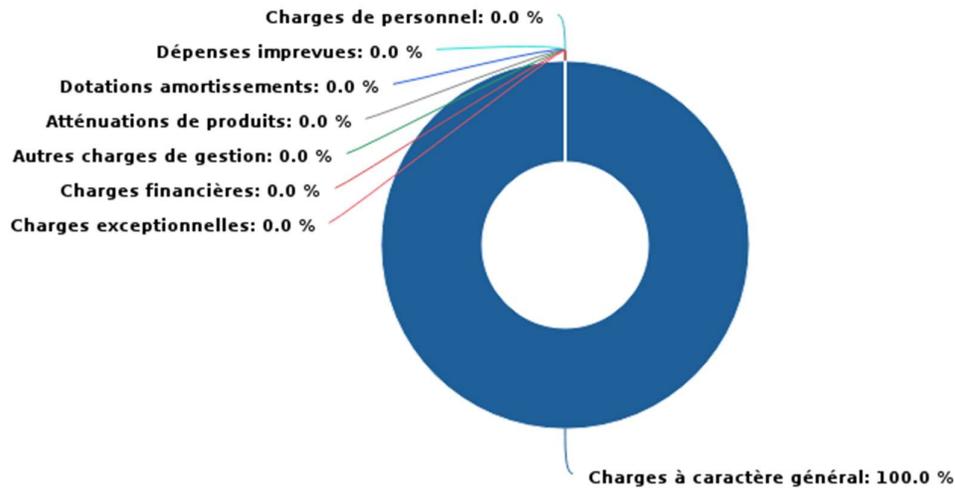
Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2024-2025 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations / Subventions	0 €	0 €	0 €	- %
Recettes d'exploitation	0 €	11 431 €	11 800 €	3,23 %
Autres recettes	0 €	0 €	82 182 €	0 %
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>0 €</b>	<b>11 431 €</b>	<b>93 982 €</b>	<b>722,17 %</b>
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	- %
Excédent d'exploitation	0 €	0 €	0 €	- %
<b>Total recettes d'exploitation</b>	<b>0 €</b>	<b>11 431 €</b>	<b>93 982 €</b>	<b>722,17 %</b>

## 1.2 Les dépenses réelles d'exploitation

Concernant les dépenses d'exploitation, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve exclusivement les charges de gestion.

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les dépenses réelles d'exploitation un montant de 2 300 €, elles étaient de 681 € en 2024.

Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2024-2025 %
Charges de gestion	0 €	681 €	2 300 €	237,74 %
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	- %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 %
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>0 €</b>	<b>681 €</b>	<b>2 300 €</b>	<b>237,74 %</b>
Opérations d'ordre	0 €	5 121 €	91 682 €	1 690,31 %
Excédent d'exploitation	0 €	0 €	0 €	- %
<b>Total dépenses d'exploitation</b>	<b>0 €</b>	<b>5 803 €</b>	<b>93 982 €</b>	<b>1 519,54 %</b>

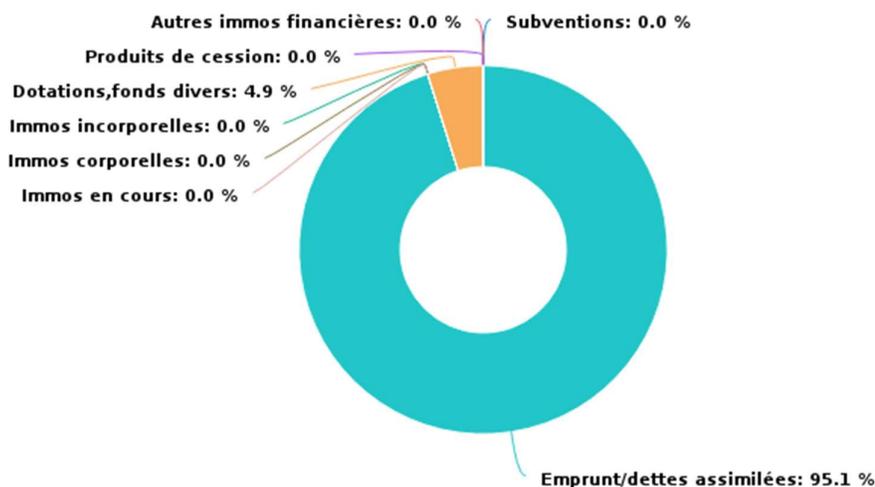
## 2. Section d'investissement

### 2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : l'excédent d'exploitation capitalisé (l'imputation des excédents de la section d'exploitation), l'emprunt d'équilibre.

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 115 628 €, elles étaient de 0 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :

#### Structure des recettes réelles d'investissement



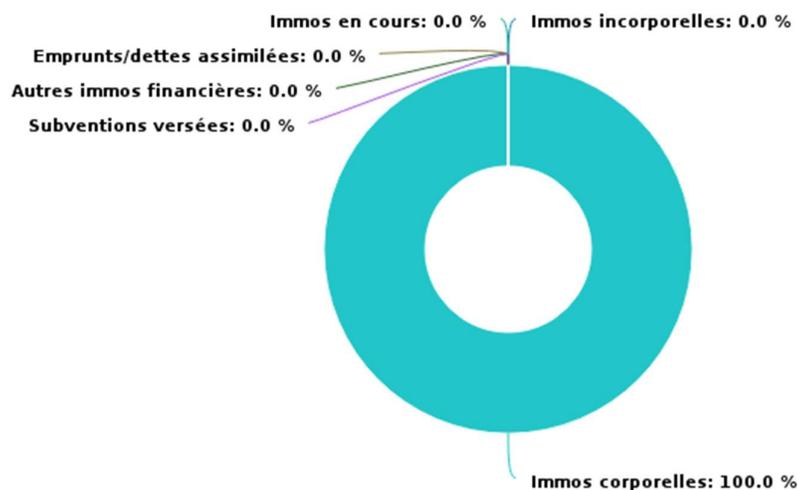
Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2024-2025 %
Subvention d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	110 000 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	5 628 €	- %
<i>Dont 1068</i>	0 €	0 €	5 628 €	0 %
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>115 628 €</b>	<b>- %</b>
Opérations d'ordre	0 €	5 121 €	91 682 €	1 690,31 %
Excédent d'investissement	0 €	0 €	0 €	- %
RAR	-	0 €	0 €	- %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>5 121 €</b>	<b>207 310 €</b>	

## 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve exclusivement : Les immobilisations corporelles.

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 110 000 €, elles étaient de 0 € en 2024.

### Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	- %
Immobilisations corporelles	102 432 €	0 €	110 000 €	- %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	- %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>102 432 €</b>	<b>0 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>- %</b>
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	- %
Déficit d'investissement	0 €	102 432 €	97 310 €	-5 %
RAR	-		0 €	- %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>102 432 €</b>	<b>102 432 €</b>	<b>207 310 €</b>	

### 3. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

**L'épargne brute**, elle correspond à l'excédent de la section d'exploitation sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles d'exploitation et les dépenses réelles d'exploitation. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une commune est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section d'exploitation (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

#### Evolution des niveaux d'épargne de la commune

Année	2023 CA	2024 CA	2023-2024 %
Recettes Réelles d'exploitation (€)	0	11 431	- %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	0	0	-
Dépenses Réelles d'exploitation (€)	0	681	- %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	0	0	-
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>0</b>	<b>10 750</b>	<b>-%</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>0 %</b>	<b>94,04 %</b>	<b>-</b>
Amortissement du capital (€)	0 €	0 €	-%
<b>Epargne nette (€)</b>	<b>0 €</b>	<b>10 750 €</b>	<b>0%</b>
<b>Encours de dette</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-%</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>